

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 13 MAI 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 13 mai 2013 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

Mme Georgette Critchley, mairesse
MM. Jean-Louis Lambert, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Julie Bouchard, conseillère (arrivée 20h02)
M^{me} Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

SONT ABSENTS :

MM. Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller

Assistance : 10 citoyens

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Georgette Critchley, débute la séance par un moment de recueillement, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de madame Georgette Critchley, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

13-05-81

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la mairesse procède à la lecture de l'ordre du jour;
Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin
Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

13-05-82

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2013

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2013;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 08 avril 2013 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

13-05-83

5. Adhésion au Comité ZIP du Lac Saint-Pierre pour l'année 2013 et nomination du représentant

CONSIDÉRANT qu'il faut compléter le formulaire d'adhésion pour le Comité ZIP du Lac Saint-Pierre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADHÉRER au Comité ZIP du Lac Saint-Pierre pour l'année 2013 et ce, au montant de 40,00 \$ représentant la cotisation d'une municipalité;

DE NOMMER madame Georgette Critchley, mairesse, représentante pour la municipalité de Saint-François-du-Lac, au sein de ce comité ou monsieur Jean-Louis Lambert, pro-maire, en l'absence de la mairesse;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-05-84

6. Fondation québécoise du cancer – Don 2013

CONSIDÉRANT que la Fondation québécoise du cancer amasse des fonds dans le but d'offrir des services d'hébergement, d'information et d'accompagnement pour les personnes atteintes d'un cancer;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00 \$ pour l'année 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation québécoise du cancer, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2013;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-05-85

7. Journal l'Annonceur – Espace publicitaire dans le cadre de la Fête nationale des québécois et spécial 10^e anniversaire

CONSIDÉRANT que le journal l'Annonceur publiera un cahier spécial « Plaisirs d'été » dans l'édition du 18 juin prochain;

CONSIDÉRANT qu'il nous propose un espace publicitaire d'un quart (1/4) de page en noir et blanc au montant de 200 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que le conseil a l'opportunité, via le journal, de partager ses souhaits à de nombreux lecteurs pour la Fête nationale des québécois;

CONSIDÉRANT qu'il y aura également un spécial l'Annonceur 10^e anniversaire dans l'édition du 4 juin prochain;

CONSIDÉRANT qu'il nous propose un espace publicitaire d'un huitième (1/8) de page en couleur au montant de 100 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-345 « Publication » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-05-86

8. Publicité pour le Vélo sur la rivière

CONSIDÉRANT que la publicité du cahier Plaisirs d'été est un espace réservé à chaque année pour l'activité « Vélo sur la Rivière » et qu'elle vise plus particulièrement les touristes;

CONSIDÉRANT qu'une publicité dans le journal l'Annonceur est également de mise afin d'annoncer le retour de l'activité dans la région;

CONSIDÉRANT que les coûts de publicité sont de 385 \$ pour le cahier Plaisirs d'été (1/4 de page couleur) et 212 \$ pour le journal l'Annonceur (1/3 de page en noir et blanc), le tout plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-622-00-447 « Dépenses ponton », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-05-87

9. Réal Cartier Chauffage et Ventilation inc. – Restauration chauffage et climatisation au 400, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que monsieur Réal Cartier offre ses services pour les travaux de ventilation à l'édifice municipal au coût de 6 630 \$ plus les taxes applicables incluant les pièces et main d'oeuvre;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT qu'il offre également la possibilité de fournir et d'installer une thermopompe et ses équipements au coût de 5 894 \$ plus les taxes applicables afin d'obtenir une rentabilité au niveau des coûts d'opération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de Réal Cartier Chauffage et Ventilation inc.;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 «Entretien d'immeuble» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-05-88

10. Le groupe ACCIsst, mutuelle de prévention – Contribution annuelle

CONSIDÉRANT que le Groupe ACCIsst est notre mutuelle de prévention et que le coût du renouvellement est de 1 000 \$ annuellement plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que l'adhésion et la participation à une mutuelle de prévention apporte des économies considérables pour l'employeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER notre adhésion à la mutuelle de prévention Groupe ACCIsst et autoriser un paiement de 1 149,75 \$ à leur nom;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-252 «CSST-Adm» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-05-89

11. Demande de branchement d'aqueduc – 640, rang du Haut-de-la-Rivière

CONSIDÉRANT que monsieur Fabien Fontaine de la compagnie Délimax Veaux lourds Ltée a présenté une demande écrite auprès de la municipalité, afin de faire relier sa propriété du 640, rang du Haut-de-la-Rivière, au service d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que cet immeuble peut être relié au service d'aqueduc de façon conforme et ne contrevient en aucun cas à une réglementation quelconque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à effectuer les travaux de raccordement à l'aqueduc pour ladite propriété;

QUE tous les frais soient payés par le demandeur.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

13-05-90

12. Adjudication de contrat – Déneigement des chemins

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié dans le Journal Les 2 Rives ainsi que par courrier électronique sur le site officiel « SEAO » approuvé par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission conforme et dont la proposition est la suivante :

Ferme Le Petit Lard : Option 1 an, 3 ans et 5 ans

- 79 102,80 \$ taxes incluses (1 an)
- 237 308,40 \$ taxes incluses (3 ans)
- 395 514,00 \$ taxes incluses (5 ans)

CONSIDÉRANT que ladite soumission est conforme à toutes les attentes du conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire s'engager seulement pour une période d'un an;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER pour la saison 2013-2014 le contrat de déneigement et de déglacement des chemins d'hiver à « Ferme Le Petit Lard » pour une somme totale et forfaitaire de 79 102,80 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément à l'avis au soumissionnaire et au bordereau de soumission;

DÉSIGNER la mairesse et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer tous les documents nécessaires pour le présent contrat;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense en cinq (5) versements égaux, soit un au milieu du mois de décembre 2013 et les quatre (4) autres au milieu de chaque mois de janvier, février, mars et mai et ce, jusqu'au mois de mai 2014 inclusivement;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-330-00-443 « Déneigement des chemins d'hiver » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-05-91

13. Appel d'offres – Pavage d'une partie du rang du Bois-de-Maska

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut effectuer des travaux de pavage sur une partie du rang du Bois-de-Maska pour une longueur d'environ 4 kilomètres;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par publication dans un journal distribué sur le territoire et sur le système électronique d'appel d'offres SEAO approuvé par le gouvernement est obligatoire lorsque l'on estime le coût des travaux à un montant supérieur à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions devront être prises en considération à la séance du 10 juin 2013 et que les travaux devront être effectués au plus tard le 1^{er} septembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE PUBLIER un appel d'offres concernant les travaux ci haut mentionné dans le Journal Les 2 Rives et sur SEAO;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-00-721 « Amélioration du réseau routier » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE le dépôt des soumissions s'effectue au plus tard le mercredi 5 juin 2013 à 11h00.

13-05-92

14. Extrusions de noms de rues – Approbation de la dépense

CONSIDÉRANT que nous avons invité deux (2) soumissionnaires pour la fabrication des extrusions de noms de rues et que le résultat est le suivant :

- | | |
|----------------|----------------------------|
| ➤ Signoplus | 4 293,29 \$ taxes incluses |
| ➤ Martech inc. | 4 361,44 \$ taxes incluses |

CONSIDÉRANT que Signoplus a la soumission la plus basse pour une différence de 68,15 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat à Signoplus;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-640 « Panneaux » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-05-93

15. Entente pour l'application de la réglementation en prévention incendie – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a rédigé une entente pour l'application de la réglementation en prévention incendie dans les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation de signatures est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale ou son adjointe à signer ladite entente.

13-05-94

16. Demande de dérogation mineure – Micheline Soulières et Richard Gauthier

CONSIDÉRANT que Micheline Soulières et Richard Gauthier demande une dérogation mineure afin de faire accepter, pour la construction d'un garage projeté, une hauteur maximale de 23 pieds alors que la norme est de 15 pieds;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que cette demande est faite en regard d'un emplacement connu et désigné comme étant le lot 550-1 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la raison principale à cette demande est que la dimension du bâtiment (40 X 40 pieds) implique le dépassement de la hauteur réglementaire pour assurer une pente sécuritaire du toit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure telle que présentée par Micheline Soulières et Richard Gauthier et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

AVIS

17. Avis de motion – Règlement numéro 05-2013 relatif à l'officialisation du changement de nom de la rue Allard

Le conseiller Jean-Louis Lambert, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 05-2013 relatif à l'officialisation du changement de nom de la rue Allard.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion et de demander dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement a déjà été présentée à cet effet.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

13-05-95

18. École Vincent-Lemire – Commandite pour l'agenda scolaire

CONSIDÉRANT que l'école Vincent-Lemire demande une commandite de 50 \$, pour l'agenda scolaire 2013-2014 des jeunes de neuf à douze ans, afin de les initier à la planification et au respect des échéances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Julie Bouchard

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 50 \$ au nom de la Commission Scolaire de la Riveraine et d'envoyer le paiement à l'École Vincent-Lemire;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

13-05-96

19. Pavage de la patinoire – Invitation aux soumissionnaires

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire le pavage de la patinoire en y ajoutant seulement une couche de correction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'INVITER au moins deux (2) soumissionnaires pour la réalisation de ses travaux afin d'adjuger le contrat à la séance du 10 juin 2013, s'il y a lieu.

13-05-97

20. Mandat pour l'éclairage d'un terrain de soccer

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une seule soumission pour la réalisation de ces travaux, soit celle des Entreprises D'électricité D.A. inc.;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux s'élève à 17 600 \$ plus les taxes applicables, incluant la main d'œuvre et les matériaux, tel que stipulé dans la proposition;

CONSIDÉRANT que Daniel Arel a mentionné également, verbalement, qu'il assumerait la responsabilité en cas de bris d'un fil ou tuyau souterrain lors de la réalisation des travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert

Appuyé par la conseillère Julie Bouchard

Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat aux Entreprises D'électricité D.A. inc. à la condition qu'il assure sa responsabilité en cas de bris de fil ou tuyau souterrain;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-20-721 « Système d'éclairage public » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

21. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

22. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

23. RAPPORT DES COMITÉS

La conseillère Julie Bouchard et le conseiller Jean-Louis Lambert, donnent rapport de leurs comités respectifs, soit la régie d'eau et la Coop de santé ainsi que la régie des matières résiduelles.

13-05-98

24. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2013

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
3824	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	104.45
3825	Accommodeur St-François (Essence - Avril)	260.19
3826	Alarme 2200 (Surveillance 1 an biblio et réparation garage)	350.67
3827	Ally Mercier S.E.N.C. (Services juridiques constats)	1 094.57
3828	L'annonceur (Publicité - Cahier affaire)	74.73
3829	Bell Canada (Téléphones édifices -Mai)	675.34
3830	Bergevin Jean-Claude (Déneigement Stationnement)	240.00
3831	Biron Marcel (Remboursement pour travaux bris d'aqueduc)	617.99

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

3815	Hebdos Montérégiens (Avis Appel d'offres déneigement)	260.94
3816	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Avril 2013)	2 080.77
3817	Ministère du Revenu du Québec (DASP - Avril 2013)	5 153.71
3818	Industrielle Alliance assurance collective (Ass. collective - Mai)	1 944.55
3819	Petite Caisse (Frais poste, eau, pièces pour usine)	158.47
3820-3821	Hydro-Québec (Électricité édifices + éclairage public - Avril)	8 876.85
3822	Crédit - Bail RCAP inc. (Location photocopieur 3 mois)	617.42
3823	Financière Banque Nationale (Intérêt - Aqueduc Lachapelle)	2 029.50
TOTAL DES CHÈQUES		25 434.57
 DÉBOURSÉS AVRIL 2013		
	Salaires Avril 2013	11 079.09
TOTAL DES DÉBOURSÉS		11 079.09

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin
Et résolu unanimement par le conseil (Madame la mairesse n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2013;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2013 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

25. Période de questions

- Coop de santé
- Contrat de déneigement
- Distance pour les clôtures
- Avis à la SQ pour la vitesse à l'Île-Saint-Jean
- Déneigement Domaine Souverain

26. Conclusion

13-05-99

27. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Lambert
Appuyé par la conseillère Julie Bouchard
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h37.

Georgette Critchley
Mairesse

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière